Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

OCTOBRE 2021 - numéro 371

Mairie :
21, rue Principale
Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
tél. : (450) 831-2114
fax. : (450) 839-6070
courriel: info@saint-esprit.ca
site Web: http://www.saint-esprit.ca
horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h
et - 13 h à 17 h
Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire
Conseillers :
district 1 : Claude Gosselin
district 2 : Alain Robert
district 3 : Sandra Cardin
district 4 : Richard Pitre
district 5 : À venir
district 6 : Maxime Villemaire

Caroline Aubertin, directrice générale
Catherine Gagnon, réception et taxation
Annie Chaumont, technicienne administrative
Responsable des loisirs, poste vacant
Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement
Stéphan Charbonneau, inspecteur voirie
Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274
Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530
Feu, Ambulance, Police : 9-1-1
Sûreté du Québec : 1-800-434-1001
Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404
Permis de brûlage: 450-831-2182 poste 7553
Service incendies de la MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3
SPCA (sans frais): 1 855 440-7722
à toute heure du jour ou de la nuit sept jours par semaine.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 22 novembre 2021, 20 h, salle du conseil de la mairie au 21, rue Principale.

MAIRIE FERMÉE

Vendredi 12 novembre 2021 – Jour du Souvenir.

HALLOWEEN

Au parc Desjardins en collaboration avec la Maison des Jeunes et la participation des pompiers. Des informations suivront sous peu.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES LOISIRS Faites vos demandes au plus tard le jeudi 28 octobre 2021.

LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

N'oubliez pas de remettre votre carte de lecture de votre compteur d'eau avant le 31 octobre prochain à la municipalité.

Merci de votre collaboration!

CHANGEMENT D'HEURE

Le changement d'heure au Québec aura lieu dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021. Vous reculez donc vos horloges d'une heure.

Profitez également de l'occasion pour remplacer les piles de vos détecteurs de fumée.

Assurez-vous que ceux-ci fonctionnent bien.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2

CHRONIQUE MUNICIPALE 3-16

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ 17-19

CHRONIQUE MUNICIPALE 20-23

CHRONIQUE DU PATRIMOINE 24-27

CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC. 28-29

SHESOSE 30

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU 31-35

CALENDRIER DES COLLECTES 36

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Mairie fermée

Dans le cadre de la formation

«Habilités de direction»,

une réunion administrative mensuelle

se tient le lendemain

de toutes les séances ordinaires

du conseil municipal de 9 h à 10 h 30.

Merci de votre précieuse collaboration.

La direction

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Avis public du scrutin Municipalité de Saint-Esprit

Par cet avis public, Caroline Aubertin, présidente, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;

2. Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – district 1

- Madame Rachel Grégoire, 142 rang de la Rivière Nord
- Monsieur Alain Lapalme, 80 rue Meunier

Poste de conseillère ou de conseiller – district 4

- Madame Myriam Derome, 65 rue du Moulin
- Madame Marjorie Pitre, 26 rue Grégoire

Poste de conseillère ou de conseiller – district 5

- Madame Louise Boivin, 140 rue Principale
- Monsieur Dominique Majeau, 118 Route 125

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : 101 à 606 Lieu : Mairie au 21 rue Principale, Saint-Esprit, J0K 2L0

Jour de vote par anticipation **: Dimanche 31 octobre 2021 et lundi 1er novembre 2021**

Pour les sections de vote : 101 à 606 Lieu : Mairie au 21 rue Principale, Saint-Esprit, J0K 2L0

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
- La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjointe, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Caroline Aubertin **Adjointe d'élection : Catherine Gagnon**
Adresse : 21 rue Principale, Saint-Esprit
Téléphone : 450-831-2114

Signature Donné à Saint-Esprit le 7 octobre 2021
- ***Original signé -***

_____
Présidente d'élection

SM-41 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

Avis public de révision de la liste électorale

Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Caroline Aubertin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 15 septembre 2021. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrite sur la liste électorale si :

- Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
- Le 1er septembre 2021 :
  - vous aviez la citoyenneté canadienne
  - vous n'étiez pas en curatelle
  - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
- De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
  - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
  - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

    NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : Mairie de Saint-Esprit 21, rue Principale, Saint-Esprit, Qc J0K 2L0

Jours et heures : Mardi 19 octobre de 10 h à 17 h 30
Jeudi 21 octobre de 10 h à 17 h 30 et de 19 h à 22 h
Lundi 25 octobre de 10 h à 13 h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquerl'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste

SM-15 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

électorale à la présidente d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1];
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre,votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1], ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Elle devra ensuite les avoir reçus au plus tard le 25 octobre 2021 à 13 h.

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous pourrez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection, ou joindre son adjointe, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Caroline Aubertin
Adjointe : Catherine Gagnon
Adresse : 21, rue Principale, Saint-Esprit, Qc J0K 2L0
Téléphone : 450-831-2114

Signature

Donné à Saint-Esprit le 20 septembre 2021
- Original signé -

_____

Caroline Aubertin
Présidente d'élection

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 669-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 septembre 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 669-2021

AGRANDISSANT LA ZONE H-25 À MÊME LA ZONE C-31 ET AJOUT DE LA CLASSE B AU GROUPE D'USAGES RÉSIDENTIELS PERMIS

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 6 octobre 2021, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 7 octobre 2021

- Original signé -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

PASSE DE PIÉTONS

Voici les deux passages de piétons qui ont été faits sur la rue Principale. Un à la hauteur du kiosque postal et l'autre à l'intersection de la rue Principale et de la rue de l'Auberge.

Nous testons présentement le produit therma design en vue de déployer stratégiquement des traverses dans le village. Plusieurs intersections problématiques ont été ciblées par le conseil municipal.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

NOUVELLE CONFIGURATION
À VENIR !

Nouvelle configuration à venir concernant le sens de la circulation près de l'église. La rue Principale deviendra à double-sens et la rue St-Isidore restera un sens unique.

De plus, la rue des Écoles deviendra un sens unique, ce qui sera très bénéfique à la sécurité des écoliers.

Gardez l'œil ouvert, bientôt, la nouvelle signalisation sera installée. 👀⚠️

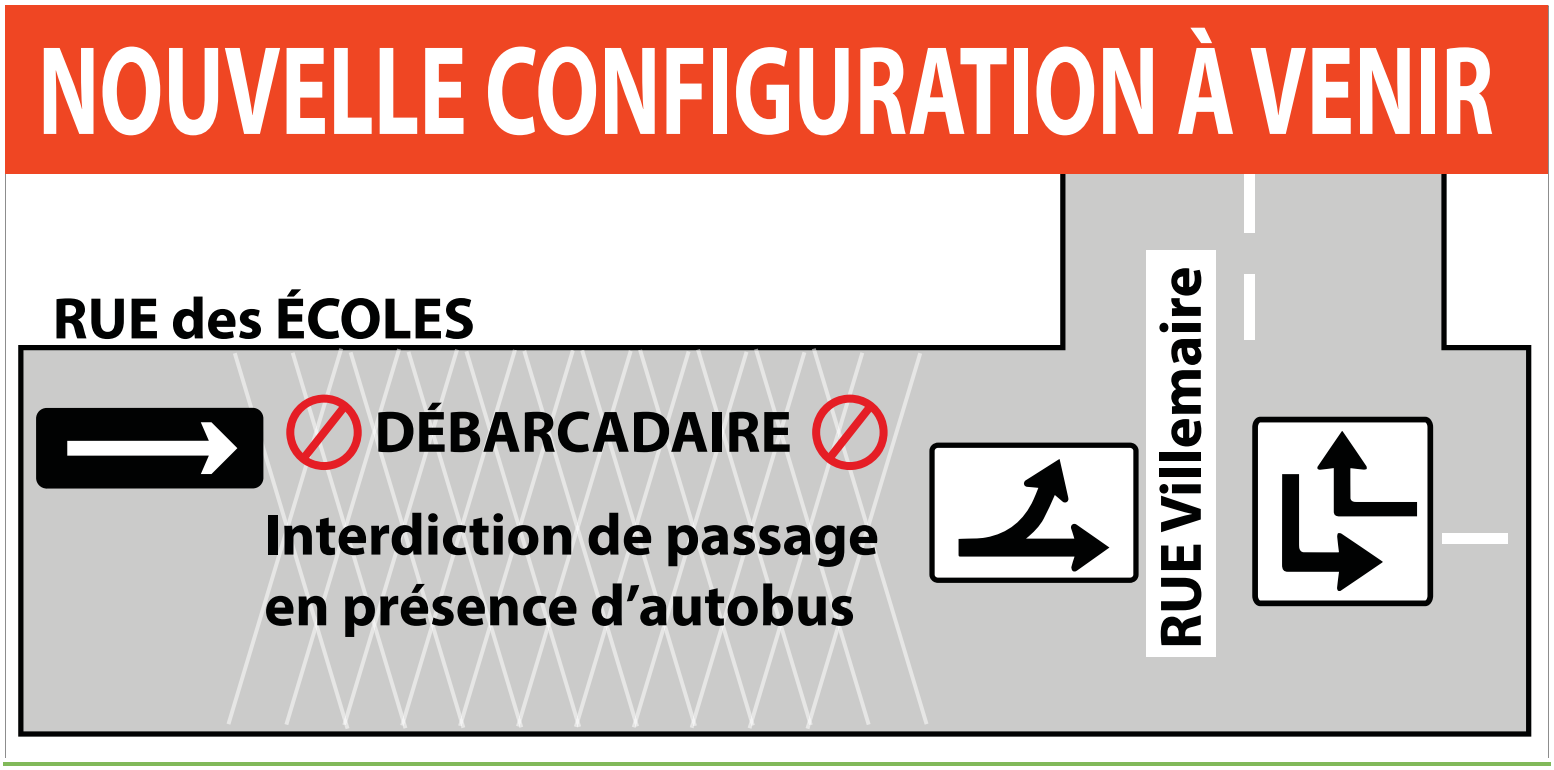

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

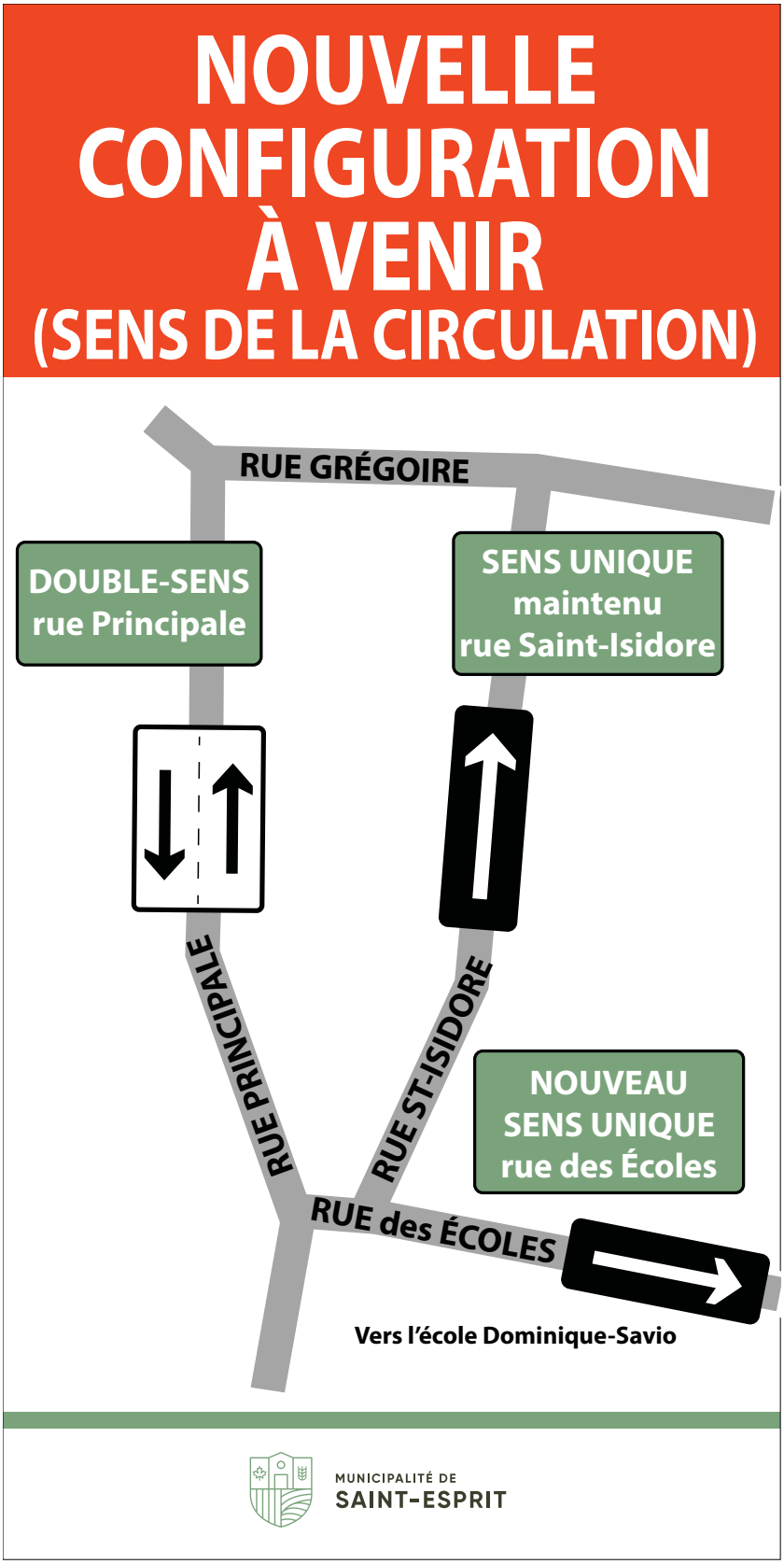

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

SYSTÈME D'ALERTE

Inscrivez-vous à notre système d'alertes afin de recevoir par courriel, texto et appel téléphonique des messages importants de la municipalité.

Inscrivez-vous via le site Internet de la municipalité :

https://avis.saint-esprit.ca/.

Vous pouvez également communiquer avec nous au 450 831-2114 pour y adhérer !

Si vous désirez vous procurer un permis de brûlage,

communiquer à la caserne incendie au 450-831-2182

poste 7553.

Les heures d'ouverture sont de 8 h à 16 h

7 jours sur 7.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Les abris d'autos temporaires sont permis à partir du 1er octobre jusqu'au 1er mai de l'année suivante. Veuillez noter que les abris doivent être localisés à un minimum de 2 mètres du trottoir, de la chaîne de rue ou du pavage, et leur hauteur ne doit pas excéder 3 mètres.

ARTICLE 27 : STATIONNEMENT D'HIVER

Il est interdit de stationner un véhicule routier sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1er novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La municipalité autorise le fonctionnaire qui dirige le service de la Voirie à placer et à maintenir en place la signalisation appropriée indiquant cette interdiction à l'entrée de tous les chemins publics permettant aux véhicules automobiles de pénétrer sur le territoire de la municipalité.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

Paroisse Saint-Esprit
88, St-Isidore Saint-Esprit, Québec, J0K2L0

Saint-Esprit, le 4 octobre 2021

COMMUNIQUÉ

SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA FABRIQUE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Saint-Esprit, le 4 octobre 2021 – C'est avec grand plaisir que les membres du conseil municipal et de la fabrique de la municipalité de Saint-Esprit annoncent la signature d'une entente d'une durée de quatre (4) ans, dans une mesure rétroactive au 1er janvier 2021, avec option de renouvellement.

L'annonce fait suite à des discussions entre les deux parties qui perdurent depuis la fin du bail, soit en juin 2018. La signature de cette entente permettra à la municipalité de continuer de bénéficier du parc des Optimistes, situé derrière l'église, du parc Benny avec les jeux d'eau, et du Parc des Érables (tennis et pétanque), et ainsi pouvoir entretenir et aménager les lieux afin que chaque Spiritoises et Spiritois puissent en profiter.

Tel qu'affirmé par monsieur Jean-René Poirier, marguillier : « Le conseil de fabrique est heureux de voir ses terrains utilisés à des fins sportives et récréatives et c'est dans un esprit communautaire que nous désirons continuer à réfléchir et discuter de l'évolution de la vocation de notre patrimoine ».

Le Maire, monsieur Michel Brisson, ajoute que « Nous sommes heureux de la conclusion d'une entente entre le conseil de la fabrique et la Municipalité de Saint-Esprit, entente qui permettra à l'ensemble de la population l'utilisation du parc des Optimistes et des infrastructures sportives, récréatives et communautaires ».

L'église de Saint-Esprit, ainsi que les parcs tout autour, font partie intégrante de l'histoire et de l'identité de la communauté. C'est l'endroit stratégique, au coeur du village, pour tenir des rassemblements et activités. Par la signature de cette entente, unissons-nous afin de préserver le cachet rassembleur du site et en faire un emplacement de choix pour tous!

Source : Municipalité de Saint-Esprit
450-831-2114
saint-esprit.ca

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ESPRIT

Nous invitons la population à aller visiter la bibliothèque sur les heures d'ouverture :

Mardi : 9 h à 17 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 12 h 30 à 17h 30
Vendredi : 12 h 30 à 19 h
Samedi : 10 h à 14 h

De plus, aller aimer la page Facebook de la bibliothèque!

https://www.saint-esprit.ca/loisirs-et-tourisme/activites-culture-et-installations/bibliotheque-alice-parizeau

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

VANDALISME AU PARC DESJARDINS

Depuis quelque temps, la municipalité a remarqué, à plusieurs reprises, des actes de vandalisme dans le parc Desjardins.

Nous demandons à toute la population de porter une attention particulière et de sensibiliser les gens proches de vous afin de contrer cette problématique.

Merci de votre compréhension!

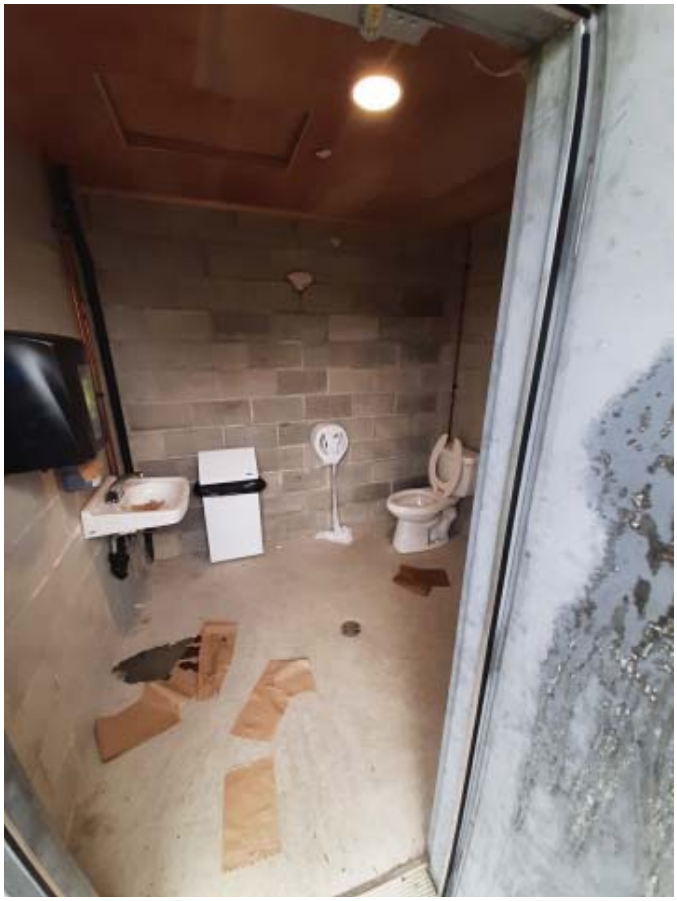

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

TOURNOI DE BALLE DE RUES 2021

Le 25 et 26 septembre dernier a eu lieu le tournoi de balle de rues annuel. Comme à chaque fois, l'évènement fut un grand succès et tous étaient contents de se retrouver! Quelle belle fin de semaine! En ces temps un peu plus difficiles, cet évènement a su rassembler notre belle communauté et ça, c'est merveilleux!

De ce fait, la municipalité désire remercier Mme Vicky-Ann Arguin ainsi que M. Benoit Pelletier pour l'organisation du tournoi. Un grand merci à tous les bénévoles, les joueurs et les spectateurs ainsi qu'à la maison des jeunes! C'est grâce à chacun de vous que l'évènement a lieu et qu'il est réussi. Également un merci à toutes les équipes, vous êtes tous restés pour voir les autres matchs!

Le tournoi fut appuyé par tout le monde et c'est remarquable de voir que tous étaient prêts à donner de leur temps pour aider de quelque façon que ce soit.

Que de beaux matchs, particulièrement les matchs des quatre équipes en demi-finale qui étaient extrêmement serrés. Il y a même deux équipes qui ont conclu le match en 8 manches(Rang Montcalm/Route 125 et Des Écoles/Place Durand)

Les sept équipes du tournoi :

Des Écoles et Place Durand

Rue Rivest

Rang Riv. Nord et Riv. Sud

Rue Principale

Rue des Érables et St-Louis

Rue Avila

Rang Montcalm et Route 125

Les deux équipes finalistes :

Avila

Rang Montcalm et Route 125

Les gagnants :

Avila (ci-dessous) ☺

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

le grand DÉFI PIERRE LAVOIE

PRESCRIT PAR LES MÉDECINS DE FAMILLE

LA GRANDE MARCHE

MARCHE DE 5 KM

INSCRIVEZ-VOUS

ONMARCHE.COM

GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DATE : dimanche 17 octobre 2021

HEURE : échauffement à 10 h 30, départ à 11 h

LIEU : Parc des Optimistes (derrière l'église)
88, rue Saint-Isidore
Saint-Esprit

FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

RioTinto

Québec

PARTENAIRE D'ACTION QUÉBECOR

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

LES PRODUCTIONS MÉGA-ANIMATION

Centre Jyoti

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

PATINAGE LIBRE SUR GLACE INTÉRIEURE AU SEIN DE LA MRC DE MONTCALM

MRC de Montcalm
Entre futur et nature

20 SEPTEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022

Patinage libre offert aux Montcalmois.ses
par la MRC de Montcalm et ses élu.e.s

Complexe
JC Perreault (glace 2)

- Lundi : 11 h 45 à 12 h 45
- Mardi : 11 h 45 à 12 h 45
- Mercredi : 18 h 15 à 19 h 15
- Jeudi : 11 h 45 à 13 h 15
- Vendredi : 19 h 15 à 20 h 45
- Samedi : 16 h 45 à 18 h 45
- Dimanche : 10 h 15 à 12 h 15

* Dimanche 12 décembre 2021 : 15 h 15 à 16 h 15
* Dimanche 26 décembre 2021 : 14 h 15 à 16 h 15
* Lundi 27 décembre 2021 : 10 h 45 à 12 h 45
* Dimanche 2 janvier 2022: 14 h 15 à 16 h 15
* Vendredi 21 janvier 2022 : 9 h 15 à 10 h 15

Dates indisponibles

- 17 octobre 2021
- 5 / 6 / 7 /12 / 13 / 14 novembre 2021
- 10 / 11 décembre 2021
- 24 et 25 décembre
- 28 / 29 / 30 / 31 décembre 2021
- 1er janvier 2022
- 22 janvier 2022
- 4 / 5 / 6 mars 2022

620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0
450 588-4888 poste 210
complexejcperreault.com

Il est fortement suggéré de vérifier le site internet du Complexe JC Perreault afin de confirmer les plages horaires afin de s'assurer qu'il n'y ait pas eu de modifications à celles-ci.

Bon patinage !

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Le Club optimiste de Saint-Esprit

Invite toutes les familles de Saint-Esprit et Saint-Roch-Ouest
au 34e dépouillement d'arbre de Noël

Le Père Noël encore en cavale !

Le Père Noël et la fée des étoiles se promèneront dans le village*, samedi 18 décembre 2021, pour distribuer les cadeaux aux enfants inscrits.

Coût : 5 $ par enfant

Comme l'an dernier, nous vous invitons à suivre notre page facebook (Dépouillement St-Esprit et St-Roch Ouest) à travers laquelle vous serez plongés dans l'esprit des Fêtes dès novembre. Vous pourrez aussi suivre le Père Noël lors de ses déplacements la journée de l'événement.
Invitez aussi vos voisins et amis à joindre cette page; jeunes et moins jeunes seront transportés dans la magie de Noël.

Payable en argent (montant exact) ou par chèque au nom du Club Optimiste de Saint-Esprit de Montcalm
S.V.P. Retournez le paiement avec votre coupon-réponse dans une enveloppe

À l'Inter-marché Anny Brouillette & filles ou
au bureau municipal de Saint-Roch-Ouest

Aucune inscription acceptée après le 15 novembre,
ni la journée de l'événement.

Cette journée est réservée aux enfants de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest seulement.

* Pour les enfants demeurant à l'extérieur du village, des endroits prédéterminés leur seront désignés afin de profiter de cette belle journée.

Pour information : Annie Chaumont 514-910-8385 annie.10@hotmail.com **Dépouillement St-Esprit et St-Roch Ouest**

✂----------

COUPON-RÉPONSE

Nom et prénom du parent : _____ Téléphone ( ) _____- _____
Adresse : _____

Si votre enfant fréquente l'école, indiquez son âge, fille ou garçon et degré scolaire!
Seulement les enfants de 12 ans en 6e année sont acceptés.

Nom de l'enfant	Âge	Fille	Garçon	Mater-nelle	1re	2e	3e	4e	5e	6e

☐ OUI ☐ NON J'autorise le comité du dépouillement d'arbre de Noël de St-Esprit et St-Roch-Ouest à publier les photos prises des personnes ci-haut nommées, lors de l'événement et de les publier sur la page facebook du dépouillement.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

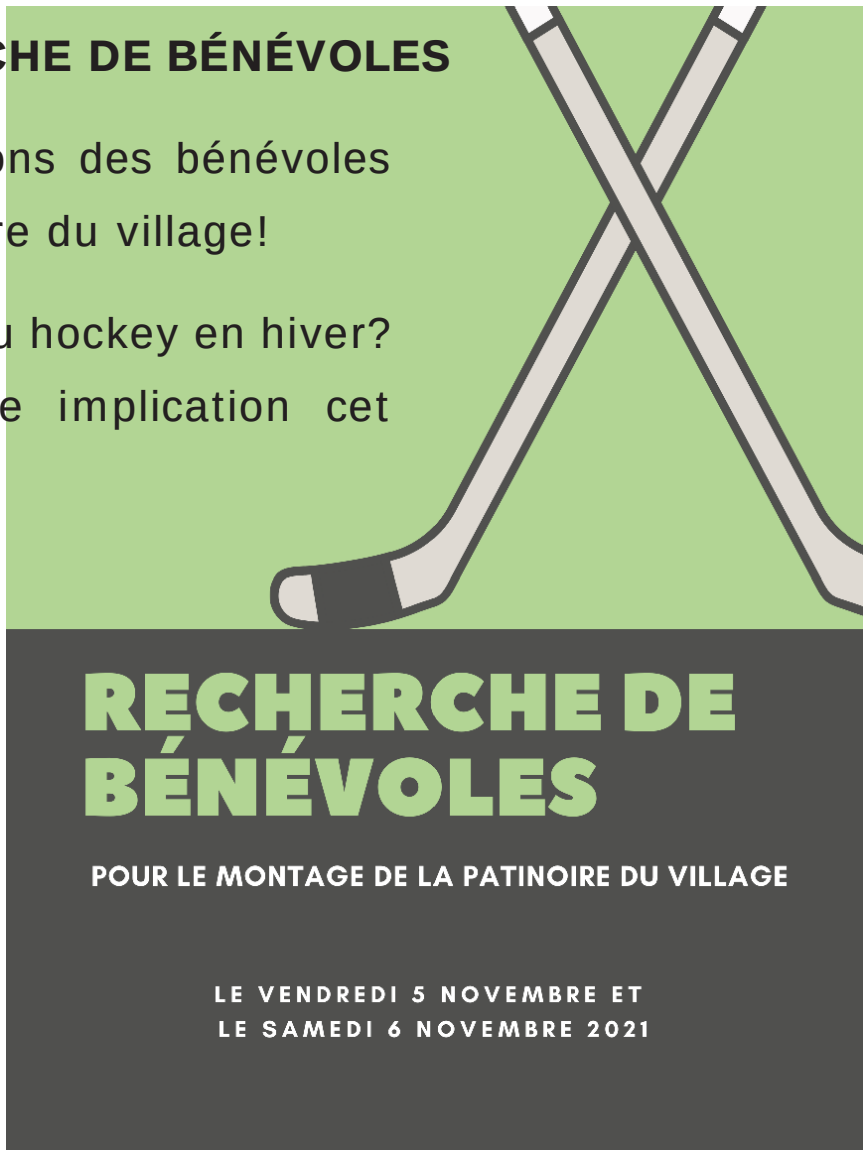

Appel à tous, nous recherchons des bénévoles pour le montage de la patinoire du village!

Vous aimez patiner ou jouer au hockey en hiver? Nous avons besoin de votre implication cet automne.

La municipalité est à la recherche de bénévoles pour donner un coup de main à l'installation de la patinoire pour la saison 2021-2022.

L'installation devrait avoir lieu le vendredi 5 novembre et le samedi 6 novembre prochain.

Un goûter sera fourni pour les braves.

Laissez-nous vos coordonnées (nom et numéro de téléphone) si vous souhaitez nous aider.

Par téléphone : 450 831-2114 ou par courriel : info@saint-esprit.ca

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

LOISIRS MUNICIPAUX
DE SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST

Subventions

des loisirs (sportifs et culturels) de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest

Nous traitons les reçus avec le logo ou estampe de votre organisation seulement,
nous n'acceptons pas de carte d'affaires.
Nous paierons que pour le montant de l'activité qui a été payé.

Vous devez déposer votre demande à la mairie de Saint-Esprit (21, rue Principale) au plus tard :

JEUDI LE 28 OCTOBRE 2021

Aucune demande ne sera traitée par les membres des loisirs de Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest après cette date.
Un formulaire par enfant qui devra afficher les 2 signatures obligatoires (professeur et parent) ainsi que la date de réception à la mairie.
Le formulaire est disponible à la mairie de Saint-Esprit ainsi que sur le site internet de la municipalité ou par courriel reception@saint-esprit.ca

Pour tout autre renseignement :
Marie-Claire Ducharme 450 839-2852

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

PROGRAMME

Couches Lavables

s'adressant aux parents
ou futurs parents

Saviez-vous que ??

Il est beaucoup plus écologique d'utiliser des couches réutilisables ?
Que 5 000 à 7 000 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre ?
Que 300 à 500 ans sont nécessaires à une couche jetable pour se décomposer ?
Qu'au Québec, nous jetons près de 600 millions de couches jetables par an ?
Avec l'utilisation des couches réutilisables, vous pourriez économiser au moins 1 500 $ par enfant ?
Que les couches réutilisables ne contiennent aucun agent chimique ?
Que ce type de couche peut servir pour plus d'un enfant ?

Saint-Esprit est fière d'encourager les couches réutilisables.

Obtenez une subvention de 50% de votre facture jusqu'à concurrence de 100 $!

Pour être éligible, vous devez :

- Être résident de la municipalité de Saint-Esprit (preuve de résidence);
- Fournir le certificat de naissance de l'enfant;
- Fournir une preuve d'achat de 20 couches réutilisables neuves;
- Formulaire de demande disponible;
- Des modalités et conditions s'appliquent.

QUESTIONS ?

450.831.2114
www.saint-esprit.ca

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE MAISONS PATRIMONIALES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Esprit offre des subventions pour la rénovation de maisons patrimoniales?

En effet, pour être admissible à la subvention, diverses conditions sont obligatoires, par exemple, le bâtiment existant doit posséder les caractéristiques architecturales intrinsèques au patrimoine bâti de la municipalité et doit être localisé à l'intérieur du « secteur assujetti au PIIA dans le cœur villageois » ou doit être construit avant 1930.

Pour y avoir droit, les travaux doivent toucher l'enveloppe extérieure du bâtiment existant et doivent également être visibles d'une voie publique.

D'autres critères sont nécessaires afin d'être admissible à ce programme. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité au 450 831-2114.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Chronique du patrimoine No-2021-10

Pascal Rochon – Guillaume Collin : patrimoine.saint.esprit@gmail.com

D'Hier à aujourd'hui et Un brin d'histoire

D'Hier à aujourd'hui – Garage Lachapelle : 45 rue Saint-Louis

(Pascal Rochon)

Le garage de monsieur Hormidas Lachapelle ouvrit ses portes sur la rue Saint-Louis vers les années 30. En plus de faire de la mécanique générale et la vente d'essence, monsieur Lachapelle devint un concessionnaire Ford. Dans ces années-là, le transport des voitures neuves était toute une aventure. Les voitures étaient commandées à l'automne afin de les recevoir au printemps pour démonstration dans la cour attenante au garage afin d'être admirées par les clients.

Arrivées par train à la gare de Sainte-Julienne, monsieur Lachapelle acheminait les voitures par chevaux. Au mois de mars, les chemins étaient encore passablement enneigés. Chaque voiture était installée sur un traineau tiré par des chevaux. Le garage fut par la suite la propriété de monsieur Roméo Lamarche et ensuite de monsieur Didier Beaudoin en 1937. Monsieur Beaudoin transforma le garage en atelier de rembourrage et d'ameublement en 1958. [1]

En 1969, ce bâtiment devint une succursale de la Banque Canadienne Nationale qui déménagea la succursale de la rue Principale (*voir chronique du patrimoine précédente 2021-08–La Banque provinciale : 64 Principale*). Mme Jeannine B. Major en tant qu'agent de banque s'occupait de la gestion de celle-ci.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

La banque opéra 13 ans et ferma ses portes en 1982. Le bâtiment fut par la suite transformé en immeuble à logement dans sa forme actuelle[2].

Un brin d'histoire (Guillaume Colin)

LES DEUX PREMIÈRES ÉGLISES DE LA PAROISSE DE SAINT-ESPRIT : UN BREF APERÇU DE LEUR ARCHITECTURE (1re : 1803[3] -1902 et 2e : 1902-1931)

En ce début du XXe siècle, Saint-Esprit est un lieu important du comté de Montcalm. Ce qui démarque le plus cette paroisse est, comme il fut mentionné à maintes reprises dans les capsules précédentes, sa prospérité économique, sociale, professionnelle, marchande, agricole, religieuse, etc. Dans le présent texte, il sera question de l'architecture religieuse en extérieur des deux premières églises à Saint-Esprit. Deux époques seront retenues pour les présenter, la première concernera le début du XIXe siècle (1re église) alors que l'autre s'intéressera au début du XXe siècle (2e église).

À la fin du XVIIIe siècle et début XIXe, la société canadienne-française est encore bien attachée à la tradition architecturale de leur ancienne mère-patrie, soit la France. La personne ayant fait les plans de l'église de Saint-Esprit vers 1802 s'est inspirée des manières de construire développées au Régime français (1608-1760)[4]. En extérieur, les murs épais en pierre, les ouvertures en plein cintre, le fruit des murs, le plan en croix latine et la sobriété des ornements extérieurs sont des exemples éloquents. Elle a l'air à première vue d'une petite église de la première moitié du XVIIIe siècle, s'apparentant à l'ancienne de Lachenaie (1730-1888). Mais attention, les apparences sont parfois trompeuses! Malgré cet aspect plus ancien, la modernité s'est invitée lors du traçage des plans vers 1802. Les portes latérales en façade, le clocher à deux lanternes et les dimensions plus spacieuses sont quelques exemples de l'évolution qui touche alors l'architecture religieuse traditionnelle québécoise[5]. 100 ans plus tard, l'église de Saint-Esprit perdra ce caractère nouveau, elle est jugée trop exigüe et en mauvaise condition[6].

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

La première église de Saint-Esprit est détruite en 1902. Peu de ses matériaux de construction existent encore aujourd'hui, quoique plusieurs de ses pierres ont été insérées dans la maçonnerie du solage de sa remplaçante. La seconde église commence à être construite la même année, et est un mélange éclectique des styles néo-roman et néo-gothique[7]. Alors que la situation économique précaire des gens du « Grand Saint-Esprit » en 1802 ne permettait pas d'importantes dépenses, la situation est fort différente en 1902. La paroisse veut alors un temple neuf qui les représente à la fois au plan économique et démographique. Les éléments de décor en extérieur peuvent montrer cette richesse, en voici quelques exemples; pinacles, lucarnes en œil de bœuf, niches, croix faitières, colonnes engagées, corniches et moulures élaborées, etc. Ses caractéristiques esthétiques lui ont permis d'être qualifié comme une des plus belles églises du diocèse de Joliette[8]. Elle sera malheureusement anéantie le soir du samedi 9 mai 1931 par un incendie[9].

Le feu aurait soit pris naissance derrière le grand autel[10] ou dans la chaufferie de la cave[11]. Un bris mécanique de la pompe à incendie de Saint-Esprit a retardé l'opération d'arrosage des flammes, lesquelles ont alors pu évoluer rapidement vers l'avant de l'église[12].

Afin d'alerter la paroisse, certains hommes s'activent à sonner « …le tocsin…[13] », mettant en danger leur propre sécurité[14]. « Puis, les cloches se turent…[15] » peu de temps après car « … […] le feu s'[est] répandu dans la charpente du clocher[16] ». Ce dernier s'écroula « …quelques secondes plus tard…[17] ». Le lendemain matin, il ne reste que des ruines, soit des amas de pierres éparpillés par-ci et là, des tôles froissées ou encore des restes calcinés difficilement identifiables.

C'est ainsi que se conclut l'histoire brève de ces deux anciennes églises. Bien que la seconde fut réduite à l'état de souvenirs à cause de l'incendie du samedi 9 mai 1931, elle a tout de même laissé à la postérité les dimensions de l'église actuelle. La troisième église fut reconstruite sur ses fondations, lesquelles gardent la trace de plus de 200 ans d'histoire d'architecture religieuse spiritoise.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1 BRISSON, Estelle. *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*. Joliette, Imprimerie Régionale Ltée, 1983, 382p. (Pages 2014-2016).

2 BRISSON, Estelle. *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*. Joliette, Imprimerie Régionale Ltée, 1983, 382p. (Page 255).

3 Errata : La capsule du mois d'avril 2021 portant sur la première église disait que la construction d'icelle s'est terminée en 1806. Ce n'est pas tout à fait vrai, la fin du « gros œuvre » se serait terminée soit à la fin de l'année 1804 ou bien au printemps (été?) 1805. Le seigneur Paul-Roch de Saint-Ours mentionne dans une lettre du 10 juillet 1806 que « …[les] habitants (sic) […] ont réussies (sic) à faire une très belle église … », cité dans : DE SAINT-OURS, Paul-Roch. « Lettre du Sieur de Saint-Ours à l'Evêque de Québec : 10 juillet 1806 »,1806, document d'archives reproduit par Estelle Brisson dans : BRISSON, Estelle. *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*. Joliette, Imprimerie Régionale Ltée, 1983, 382p. (Page 286 consultée).

4 *Ibid*.

5 NOPPEN, Luc. *Les églises du Québec (1600-1850)*. Montréal, Éditeur officiel du Québec / FIDES, 1977, 298p. (Page 39 consultée).

6 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p.191.

7 Estelle Brisson ne mentionne que le style néo-gothique. Voir: *Ibid*., p. 196.

8 *Ibid*., p. 246.

9 *Ibid*., p. 246.

10 *Ibid*., p. 246.

11 ÉQUIPE ARCHIV-HISTO. « Naissance et développement de la paroisse de Saint-Esprit ». Denis RACINE et *al*., dir. *Saint-Esprit : 1808-2008*. Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 2008, p. 48-71. (Page 67 consultée).

12 Brisson, *Saint-Esprit : Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, p. 246-7.

13 *Ibid*., p. 247.

14 *Ibid*., p. 247.

15 *Ibid*., p. 247.

16 *Ibid*., p. 247.

17 *Ibid*., p. 247.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Bonjour,

Suivi de notre Assemblée générale annuelle

Je tiens personnellement à remercier madame Lise Moraresh Latendresse pour son soutien lors de l'Assemblée générale du 21 septembre dernier.

Bienvenue à madame Louise Lespérance Gosselin dans notre conseil. Elle occupera le poste de vice-présidente et assistante aux loisirs.

Madame Francine Hétu, continuera à son poste de trésorière des dernières années, s'ajoutera à ses fonctions la responsabilité des loisirs. Elle transmettra vos demandes au conseil. Du nouveau dans nos projets. Voir son mot à la fin de ce communiqué.

Madame Lucille Levesque, garde son poste de secrétaire.

Et moi, je continue en tant que présidente.

Notre club FADOQ de Saint-Esprit est toujours à la recherche de personnes motivées et désirant s'investir pour le bien-être des 50 ans et plus, afin de poursuivre ses activités dans votre municipalité. Nous travaillons fort pour votre club.

……..

RENOUVÈLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Vous recevrez à votre renouvèlement une lettre, pour vous informer qu'il est temps de renouveler et aussi de faire parvenir votre chèque comme paiement. Tout est bien expliqué et les enveloppes sont affranchies. Je compte sur votre fidélité au Club et surtout, n'hésitez pas à m'appeler s'il y a un problème. Merci beaucoup à toutes et à tous de continuer à faire confiance au CLUB FADOQ Saint-Esprit.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Bonne fête pour les personnes nées en octobre et novembre prochain. Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher. Nos pensées vont vers vous.

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ - Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit
Francine Vendette, présidente, pour le

CONSEIL 2021-2022
Francine Vendette, présidente 450-559-6240
Louise Lespérance Gosselin, v.-p. et assistante aux loisirs 450-839-3416
Lucille Levesque, secrétaire
Francine Hetu, trésorière 450-839-6708

LOISIRS

Même si la pandémie est toujours présente, **FADOQ Saint-Esprit** est à mettre en place de nouvelles activités.

Nous aurons du nouveau matériel gracieuseté de **FADOQ LANAUDIÈRE. C**ela nous permettra de diversifier nos rencontres.

Une possibilité de pétanque intérieure est à venir.

Des consignes devront être soigneusement respectées.

- Passeport vaccinal obligatoire
- Port du masque obligatoire
- Avoir sa carte de membre en règle
- Lavage des mains
- Enregistrement des participants à toutes les activités.
- Etc…

Nous vous aviserons ultérieurement lorsque le tout sera concrétisé.

Au plaisir de vous revoir très bientôt.
Francine Hétu
Trésorière et responsable des loisirs

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Société d'Horticulture et d'Écologie de Saint-Ours-de-Saint-Esprit

La SHESOSE reprend vie et s'enligne pour sa 2e conférence, le 22 octobre prochain.

Notre première conférence de la saison s'est tenue en septembre dernier sous le signe de la joie et du bonheur de nous retrouver enfin. Malgré les contraintes sanitaires, elle a permis de rassembler près de 30 personnes toutes heureuses de se retrouver pour se nourrir des lumières de Mme Desranleau, qui nous a dévoilé les tendances horticoles du XXIe siècle.

Notre prochaine conférence se tiendra **le vendredi 22 octobre, le 4e vendredi de ce mois,** toujours à 19h30, au sous-sol de notre église. C'est **Mme Julie Boudreau, conférencière et écrivaine émérite** qui nous entretiendra sur la Permaculture. Venez vous inspirer de nouvelles façons de concevoir et d'aménager vos jardins et vos potagers. Nous vous attendons en grand nombre. C'est gratuit pour les membres et 5$ pour les visiteurs.

Permaculture en bref.

« Plus qu'une simple technique agricole, la permaculture présente une vision de l'**humain** dans son milieu de vie et s'inspire du fonctionnement de la **nature**. Elle vise à concevoir un **écosystème** productif en nourriture et d'autres **ressources** utiles aux sociétés (textile, matériau, etc.), tout en laissant le plus de place possible à la nature. Elle confronte des connaissances en science des sols, en écologie et en paysagisme avec des observations de terrain pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et améliorer leurs usages. »

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CONCOURS

ABONNE-TOI OU RÉABONNE-TOI À TA BIBLIO!

Entre le 1er et le 31 octobre 2021, abonnez-vous ou réabonnez-vous à la bibliothèque et courez la chance de gagner l'un des trois prix suivants * :

1er prix –	iPad 10,2 po 128 Go avec Wifi d'Apple – 8e génération, d'une valeur de 550 $;	
2e prix –	Montre intelligente 44 mm Galaxy Watch Active2 de Samsung – Bluetooth, d'une valeur de 400 $;	
3e prix –	Casque d'écoute sans fil SoundLink II avec micro de Bose, d'une valeur de 270 $.	

Nous invitons tous les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, dont l'abonnement est échu ou qui doivent renouveler leur abonnement au plus tard le 31 décembre 2021, à venir nous rencontrer pour compléter un coupon de participation.

Le règlement du concours est disponible à la bibliothèque et sur Biblietcie.ca.

* Le Réseau BIBLIO CQLM est l'organisateur du concours ***Abonne-toi ou réabonne-toi à ta biblio***.

Bienvenue dans votre bibliothèque!

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

QUELQUES PLACES DISPONIBLES AU CLUB DE LECTURE

Si cela vous intéresse, contactez la bibliothèque (450-831-2274). Nous prévoyons commencer les réunions le mercredi 20 octobre à 19h. Nous discuterons alors du calendrier à venir et des thèmes que nous désirons aborder.

ACCÈS À VOTRE BIBLIOTHÈQUE PAR INTERNET

- Vous désirez renouveler vos emprunts?
- Vous désirez connaître l'échéance et les titres de votre dernier emprunt de livres?
- Vous désirez réserver certains titres qui sont à la bibliothèque?
- Vous désirez faire des recherches sur certains titres et sujets?

Rien de plus facile…

Visitez le site internet de notre réseau, il a beaucoup à vous offrir. La navigation est facile et conviviale. D'un seul clic, l'usager a accès à son dossier d'abonné, au catalogue, aux nombreuses ressources électroniques et même aux livres numériques

Pour y accéder : **biblietcie.ca**

Quand on vous le demande, votre numéro d'usager correspond au numéro inscrit sur votre carte zébrée. Vous devez donc être inscrit à la bibliothèque où on vous donnera aussi votre mot de passe.

Si vous rencontrez des difficultés, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous aider.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Semaine des bibliothèques publiques

Du 16 au 23 octobre 2021,

la Semaine des bibliothèques publiques du Québec sera de retour pour une 23e édition sous le thème ***Ma biblio : une histoire de famille***.

La thématique de cette année vise notamment à mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les bibliothèques auprès des familles québécoises en contribuant notamment à favoriser la littératie familiale, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques reliées à la lecture et à l'écriture qui se fait à l'intérieur d'un noyau familial et qui influence le développement de l'enfant.

Pour accéder au portail de la Semaine des bibliothèques publiques.

https://semainedesbibliotheques.ca/a-propos/

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CENTRE DE RECYCLAGE.

Nous avons installé dans l'entrée de la bibliothèque, un centre de recyclage où vous pouvez déposer vos vieilles piles, vos crayons et marqueurs qui n'écrivent plus, vos attaches à pain et vos bouchons de liège. Nous prenons aussi les cartouches d'encre à imprimante.

HEURES D'OUVERTURE :

Mardi : 9 h à 17 h 30

Mercredi : 12 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 12 h30 à 17 h 30

Vendredi : 12 h 30 à 19 h

Samedi : 10 h à 14 h

Et bien sûr, il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Pour nous joindre : 450-831-2274

Notre adresse : 45 des Écoles, Saint-Esprit

Notre adresse courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca

Diane Lamarre

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

Bricolage

À la bibliothèque de St-Esprit

Dimanche le 24 octobre 13 h 30 - 15 h

Possibilité dimanche le 17 octobre 14 h - 15 h 30 (voir ci-dessous)

Le 24 octobre :

- Places limitées à 16 enfants autonomes (non accompagnés d'un adulte)
- Niveau scolaire : 2e année à 6e année
- Port du masque obligatoire pour tous en tout temps
- Aucune collation ne sera servie

Le 17 octobre :

Si nous avons plus de 16 inscriptions, nous envisageons d'ouvrir un deuxième groupe le 17 octobre.

Réservez avant le 11 octobre en appelant la bibliothèque au **450-831-2274** (laissez un message au besoin) ou par courriel à **biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca**.

Indiquez-nous le nom du (ou des) enfants, leur niveau scolaire, votre numéro de téléphone et votre préférence pour le 24 octobre, le 17 octobre ou n'importe laquelle de ces 2 dates.

Nous vous contacterons par la suite pour confirmer votre date d'activité.
Merci de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Stationnement interdit dans les rues de la municipalité du 1er novembre au 15 avril, entre 23 h et 7 h (matin)

Octobre			
16 au 23		Bibliothèque	Semaine des bibliothèques publiques
17		Événement	La Grande Marche Pierre Lavoie
19	10 h	Mairie	Révision de la liste électorale pour modification
21	10 h	Mairie	Révision de la liste électorale pour modification
22	10 h 30	SHÉSOSE	Conférence Permaculture - Mme Julie Boudreau
25	10 h	Mairie	Révision de la liste électorale pour modification
28		Subventions	Échéance des demandes de subvention des loisirs
31		Mairie	Remise de carte de lecture de compteur d'eau
31	9 h 30	Mairie	Vote anticipé des conseillers - districts 1, 4 et 5
Novembre			
1er	9 h 30	Mairie	Vote anticipé des conseillers - districts 1, 4 et 5
7	00 h	Heure normale	Reculer l'heure, vérifier le fonctionnement des détecteurs de fumée et remplacer les piles
7	9 h 30	Mairie	Jour de vote des conseillers - districts 1, 4 et 5
12		Congé férié	Jour du Souvenir - bureaux de la mairie fermés
15		Club Optimiste	Échéance / inscription au dépouillement d'arbre de Noël
22	20 h	Mairie	Séance du Conseil municipal
24		Collectes	Collecte des encombrants

CALENDRIER DES COLLECTES

****** Les collectes débutent à 7 h le matin ******

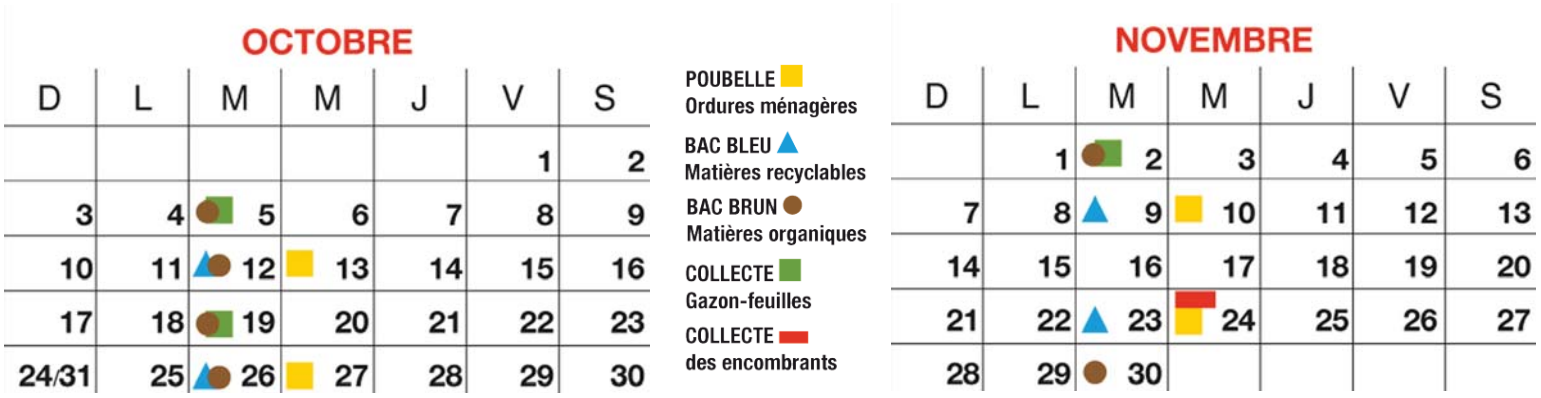

La municipalité de Saint-Esprit n'est pas responsable du contenu publié par les associations externes.